



Envoi au contrôle de légalité le : 3 juillet 2023

Publication électronique le : 3 juillet 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 12 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

**APPEL À PROJETS "MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE
AUX HABITANTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES" 2023**

(N°2023-251)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-9 et L.1111-10 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, son article L.121-2 ;

Vu la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Circulaire interministérielle n°CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi ;

Vu la délibération n°2023-7 du Conseil départemental du 30 janvier 2023 « Modernisation de

l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires – lancement de l'appel à projets 2023 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-12 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active - Lancement de l'appel à projet 2022 » ;

Vu la délibération n°2018-514 du Conseil départemental en date du 12/11/2018 « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et d'aménagement » ;

Vu la délibération n°2018-97 du Conseil départemental en date du 26/03/2018 « Adoption du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) » ;

Vu la délibération n°2017-227 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Contribution du Département au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 30/05/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, les subventions pour un montant total de 929 228,57 €, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2023, aux 49 communes et pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

Les conditions et modalités de mise en œuvre des subventions visées à l'article 1 sont reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-515F02	2324//90515	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires – Politique de la ville	961 621,26	915 849,83
C05-515F02	2041482//90515	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires – Politique de la ville	13 378,74	13 378,74

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à projets "modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires" 2023

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Plafond de subvention / commune*	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée	Commentaires
Arrageois	2023-21	Saint-Laurent-Blangy	Nouvelles Résidences	Aménagement des espaces d'accueil de l'école élémentaire Paul Langevin et de la crèche municipale Les Capucines	3 645,00 €	4 583,83 €	3 645,00 €	79,52%	
	2023-36	Achicourt	Quatres As Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart	Aménagements dans les écoles primaire Léopold Bernard et élémentaire Jean Macé	8 054,00 €	10 887,90 €	8 054,00 €	73,97%	
	2023-48	Arras	Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart Arras Ouest Saint Michel Goudemand	Travaux de peinture et acquisition de mobiliers éducatifs dans les écoles élémentaire Molière, maternelles Céline Rouquié et Pasteur-Hippodrome et le multi-accueil Léon Blum	61 751,00 €	61 575,16 €	49 260,13 €	80,00%	
Artois	2023-17	Houdain	Le Haut d'Houdain	Remplacement des éclairages dans l'école maternelle Nicolas Copernic, l'école primaire Jules Elby et leurs salles de restauration et remplacement d'une porte dans le restaurant scolaire	15 518,00 €	18 632,21 €	14 905,77 €	80,00%	
	2023-19	Beuvry	Quartier de la Renaissance	Installation d'un écran numérique interactif dans les écoles élémentaire Albert Camus et primaire Jacques Prévert	5 816,00 €	7 510,86 €	5 816,00 €	77,43%	
	2023-22	Noeux-les-Mines	Terre-Noeue	Rénovation et mise aux normes des sanitaires de l'école Saint-Exupéry	10 654,00 €	63 534,25 €	10 654,00 €	16,77%	
	2023-25	Divion	Cité 30	Embellissement des salles de classe des écoles Nicolas Copernicavec par la mise en place de LED	8 168,00 €	10 210,00 €	8 168,00 €	80,00%	
	2023-28	Bruay-la-Buissière	Le centre Quartier Coteau du Stade Parc-Cité 34 Terrasses Basly	Travaux d'embellissement et acquisition de nouveau mobilier pour les salles de classe et les espaces extérieurs des groupes scolaires Georges Brassens/Caudron, Louis Pasteur, Jules Ferry, Jean Jaurès, Marmottan, Emile Basly et Félix Faure	51 017,00 €	74 686,06 €	51 017,00 €	68,31%	
	2023-34	Calonne-Ricouart	Quartier des Cité 5 - Cité de Marles - Cité du Rond-Point	Travaux d'embellissement du bâtiment du groupe scolaire Barbusse	12 141,00 €	15 383,30 €	12 141,00 €	78,92%	
	2023-37	Auchel	Centre Ville, Quartier Rimbart, Quartier des Cité 5 - Cité de Marles - Cité du Rond-Point	Installation de rideaux occultants dans les écoles maternelles Anatole France, Matisse, Victor Hugo, du Cantal et les écoles élémentaires Chateaubriand, La Fontaine, Lamartine, Victor Hugo et Michelet	28 738,00 €	36 182,69 €	28 738,00 €	79,42%	
	2023-41	Béthune	Quartier du Mont Liébaut	Installation de préaux anti-UV dans l'école maternelle Charlemagne	42 735,00 €	42 480,00 €	33 984,00 €	80,00%	
	2023-42	Lillers	Ville Centre	Acquisition de tablettes informatiques et de mobilier pour l'école Jacques Prévert	18 741,00 €	21 707,22 €	17 365,78 €	80,00%	
	2023-43	Haisnes	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	Acquisition de deux vidéoprojecteurs, remplacement du mobilier d'une classee et installation de deux bancs dans l'école élémentaire Pierre Perret	4 020,00 €	4 988,42 €	3 990,74 €	80,00%	
	2023-44	Marles-les-Mines	Cité De Marles Cité Du Rond-Point	Acquisition de quatre Ecrans Numériques Interactifs pour l'école primaire Pierre et Marie Curie	5 019,00 €	6 704,00 €	5 019,00 €	74,87%	
	2023-46	Barlin	Quartier du Regain	Végétalisation de la cour de l'école Jules Ferry et mise en place de bancs	13 280,00 €	18 355,87 €	13 280,00 €	72,35%	

Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à projets "modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires" 2023

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Plafond de subvention / commune*	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée	Commentaires
Audomarois	2023-18	Aire-sur-la-Lys	Centre Historique	Travaux de peinture d'une cage d'escalier dans l'école Danel	10 989,00 €	12 463,00 €	9 970,40 €	80,00%	
	2023-24	Longuenesse	Saint-Exupéry - Léon Blum	Travaux de peinture, achat de mobilier, d'un TBI et de deux vidéoprojecteurs pour les classes de l'école primaire Léon Blum	13 783,00 €	21 704,23 €	13 783,00 €	63,50%	
	2023-49	Saint-Omer	Quai Du Commerce - Saint Sépulcre Saint-Exupéry - Léon Blum	Amélioration du quotidien des enfants des école Charles Perrault, Paul Bert, Michel de Montaigne et Condorcet et acquisition de mobilier adapté aux situations de handicap	15 438,00 €	13 294,76 €	10 635,79 €	80,00%	
Boulonnais	2023-12	Boulogne-sur-Mer	Chemin Vert - Beaurepaire - Malborough	Réhabilitation de la crèche du Chemin Vert	67 125,00 €	490 338,76 €	67 125,00 €	13,69%	
	2023-15	Le Portel	Quartier des Résidences	Remplacement du revêtement des sols des classes de l'école maternelle Mozart	18 815,00 €	24 613,26 €	18 815,00 €	76,44%	
	2023-16	Outreau	Quartier Tour du Renard	Travaux de rénovation des sols et de la peinture de la crèche Suzanne Lacore	6 607,00 €	30 818,99 €	6 607,00 €	21,44%	
	2023-50	Saint-Martin-Boulogne	Chemin Vert - Beaurepaire - Malborough	Installation de bacs potagers à l'école Anne Frank	7 491,00 €	2 740,00 €	0,00 €	0,00%	Le dossier est techniquement inéligible au regard du non-respect des délais de dépôt du projet d'une part et des pièces non-conformes d'autre part.
Calaisis	2023-14	Calais	Beau Marais	Travaux de désamiantage et de revêtement de sols dans l'école primaire Eve Curie - Saint Exupéry et l'école élémentaire René Mouchotte	85 069,00 €	122 380,89 €	85 069,00 €	69,51%	
Lens-Hénin	2023-01	Libercourt	Quartier de la Haute Voie	Remplacement de l'éclairage des salles de classes et création d'un espace extérieur végétalisé à l'école maternelle Joliot Curie	10 278,00 €	34 150,90 €	10 278,00 €	30,10%	
	2023-02	Billy-Montigny	Cité du Transvaal - Centre Languedoc - Cité 10	Acquisition d'écrans interactifs tactiles pour les écoles élémentaires Voltaire et Doisneau	11 109,00 €	14 685,81 €	11 109,00 €	75,64%	
	2023-03	Hulluch	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	Modernisation des éclairages et mise en place d'un récupérateur en vue d'alimenter les sanitaires des écoles Petits Moussets et Cousteau	5 327,00 €	20 000,00 €	5 327,00 €	26,64%	
	2023-04	Hénin-Beaumont	Ponchelet - Kennedy	Acquisition et installation d'un préau à l'école primaire Breuval	24 859,00 €	46 220,00 €	24 859,00 €	53,78%	
	2023-05	Angres	Camus	Acquisition de mobilier pour le service de restauration scolaire et pour l'école Dolto	10 151,00 €	12 690,00 €	10 151,00 €	79,99%	
	2023-06	Courcelles-lès-Lens	Du Village au Moulin	Création d'espace de jeux extérieurs au Centre Multi Accueil - Crèche "La maison dans les arbres"	6 875,00 €	52 194,53 €	6 875,00 €	13,17%	
	2023-07	Liévin	Calonne - Marichelles - Vent de Bise	Acquisition de mobilier pédagogique alternatif pour l'aménagement des classes et de la garderie de l'école élémentaire Marie Lietard	81 464,00 €	101 876,60 €	81 464,00 €	79,96%	
	2023-08	Méricourt	Quartier Du Maroc - La Canche Quartier du 3/15	Achat de mobilier et de jeux d'imitation pour deux salles de classe à l'école maternelle Cosette	14 681,00 €	18 422,90 €	14 681,00 €	79,69%	
	2023-09	Lens	Cité 2, Blum - Salengro - 109, Sellier Cité 4, Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cité 9-9bis, Cité 12-14,	Rénovation et mise aux normes PMR des sanitaires du groupe scolaire Sophie Berthelot	65 731,00 €	82 986,67 €	65 731,00 €	79,21%	
	2023-10	Courrières	Rotois - Saint Roch	Travaux de réhabilitation de trois salles de classe dans les écoles maternelles Louise Michel et Emile Basly et l'école primaire Joliot Curie	9 374,00 €	11 527,30 €	9 221,84 €	80,00%	
	2023-11	Fouquières-lès-Lens	Cité du Transvaal - Centre	Embellissement d'une salle de classe et acquisition d'un vidéoprojecteur interactif et de mobiliers pédagogiques à l'école Jules Ferry	5 936,00 €	7 433,59 €	5 936,00 €	79,85%	
	2023-13	Sains-en-Gohelle	Cité 10	Aménagement des cours des écoles élémentaires Henri Barbusse et Jaurès-Curie	10 245,00 €	20 390,35 €	10 245,00 €	50,24%	

Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à projets "modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires" 2023

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Plafond de subvention / commune*	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée	Commentaires
Lens-Hénin	2023-20	Harnes	Cité Bellevue	Aménagement de la cour de l'école Anatole France	13 850,00 €	98 421,00 €	13 850,00 €	14,07%	
	2023-23	Rouvroy	Nouméa Languedoc - Cité 10	Acquisition de mobiliers, de trois écrans interactifs numériques et de deux bancs extérieurs dans les écoles Vaillant Couturier, Raoul Briquet et Danielle Casanova	17 702,00 €	23 817,21 €	17 702,00 €	74,32%	
	2023-26	Carvin	Plantigeons - Fosse 4	Changement des châssis et des portes de deux classes de l'école Louis Aragon	9 977,00 €	51 413,00 €	9 977,00 €	19,41%	
	2023-27	Avion	République - Cité 4	Rénovation des sols et des murs des classes, des dortoirs, de la salle de jeu et du couloir de l'école maternelle Prin	30 125,00 €	38 060,13 €	30 125,00 €	79,15%	
	2023-29	Sallaumines	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	Rénovation des salles de motricité et mise aux normes des sanitaires des écoles Emile Basly, Emile Zola et Henri Barbusse	30 259,00 €	41 368,57 €	30 259,00 €	73,14%	
	2023-30	Grenay	Cité 5 - Cité 11	Acquisition et installation de mobiliers et matériels pédagogiques dans les écoles maternelles Jacques Prévert, Marcel Morieux, Jeannette Prin et les écoles primaires Ferdinand Buisson, Jean Rostand et Edmond Bince	18 788,00 €	24 574,40 €	18 788,00 €	76,45%	
	2023-31	Loos-en-Gohelle	Cité 5 - Cité 11	Aménagement d'un préau et d'un jardin potager au sein de l'école élémentaire Arthur Lamendin	5 749,00 €	37 181,00 €	5 749,00 €	15,46%	
	2023-32	Montigny-en-Gohelle	Zac des Deux Villes La Plaine du 7	Acquisition de mobilier pédagogique et d'écrans numériques interactifs pour les écoles élémentaires Jacques Duclos, Madame de Sévigné - Jules Ferry, Honoré d'Estienne d'Orves et Marcel Cachin	18 145,00 €	24 235,41 €	18 145,00 €	74,87%	
	2023-33	Vendin-le-Vieil	Cité 8	Aménagement des cours des écoles maternelles et élémentaires Jules Ferry	4 570,00 €	5 938,56 €	4 570,00 €	76,95%	
	2023-35	Wingles	Cité des Taberneaux	Aménagement du jardin et de l'espace de motricité du centre multi-accueil Jacques Prévert et pose de stores dans les classes de l'école Suzanne Blin	15 331,00 €	10 823,90 €	8 659,12 €	80,00%	
	2023-38	Bully-les-Mines	Cité des Brebis	Equiper en matériels informatiques (tablettes, vidéoprojecteurs, serveurs Kwartz) les écoles élémentaires George Sand et Jean Zay et l'école maternelle Jean de La Fontaine	8 617,00 €	11 243,16 €	8 617,00 €	76,64%	
	2023-39	Mazingarbe	Cité des Brebis Les 3 Cités	Remise en peinture des salles de classe et pose de matériel numérique dans les écoles Pauline Kergomard et France Pasteur	11 505,00 €	15 074,75 €	11 505,00 €	76,32%	
	2023-40	Évin-Malmaison	Cornuault	Remplacement des portes de l'école Méresse-Ségard et installation de rideaux occultants pour la halte garderie située dans le centre socio-éducatif Gino Sanna	9 669,00 €	16 661,37 €	9 669,00 €	58,03%	
	2023-45	Éleu-dit-Leauwette	Sellier Cité 4	Acquisition de jeux pour la salle de motricité de l'école maternelle Gisèle Hernu	1 173,00 €	2 720,00 €	1 173,00 €	43,13%	
Montreuillois-Ternois	2023-47	Étaples	Quartier de la Renaissance	Réaménagement de l'espace sanitaire de l'école primaire Rombly	6 519,00 €	16 762,61 €	6 519,00 €	38,89%	
							929 228,57 €		

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°34

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 JUIN 2023

APPEL À PROJETS "MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES" 2023

Lors de sa réunion du 30 janvier 2023, le Conseil départemental a délibéré en faveur du renouvellement de l'appel à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire ».

Pour cette année 2023, le Département a souhaité accompagner plus particulièrement les communes dans la réalisation de projets favorisant les apprentissages et le bien-être des enfants dans les écoles ainsi que dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches, micro-crèches, jardins d'enfants, haltes garderies, multi-accueil, espaces publics des crèches familiales) en quartiers prioritaires (QPV) ou dans un rayon de 500 m.

L'enjeu est d'améliorer les conditions d'accueil et de faciliter les apprentissages des enfants pour encourager un éveil et une éducation plus inclusive et bienveillante en cohérence avec les ambitions des pactes départementaux :

- Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population (pacte des solidarités territoriales),
- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités (pacte des solidarités humaines),
- Mettre les jeunesses au cœur de l'action départementale (pacte des réussites citoyennes).

L'aide du Département peut atteindre jusqu'à 80% du montant HT des travaux. Le montant maximum de l'aide attribuée par projet est calculé par rapport au nombre d'habitants résidant en QPV. Cet appel à projets s'est clôturé le 3 avril 2023.

À l'issue de cet appel à projets, 90,91 % des communes concernées ont répondu (50 sur les 55 destinataires). Sur les 50 dossiers reçus, 49 dossiers ont été retenus, 44 projets concernent 85 écoles en quartiers prioritaires et 5 projets concernent des

établissements d'accueil de la petite enfance.

Les propositions de soutien financier, reprises dans le tableau de synthèse figurant en annexe, correspondent à un accompagnement du Département à hauteur de 929 228,57 € pour ces 49 communes.

La mise en œuvre de ces subventions départementales s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

1- Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental :

Pour les projets bénéficiant d'une subvention départementale inférieure ou égale à 5 000 € :

Le versement de la subvention se fera en une fois.

À réception de l'extrait de délibération du Département attribuant la subvention à la commune, celle-ci doit faire parvenir au Département les éléments suivants avant le 10 décembre 2024 :

- délibération communale acceptant la subvention accordée par le Département,
- plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération,
- ordre de service de démarrage de l'opération ou bon de commande pour les acquisitions de mobilier / matériel,
- état récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public,
- factures correspondant au projet,
- procès-verbal de réception de travaux (uniquement pour les travaux d'aménagement), visite de réception en présence de la MDADT,
- visuels après la réalisation des travaux,
- copie des supports de communication tels que mentionnés dans les obligations de communication,
- RIB.

Pour les projets bénéficiant d'une subvention départementale supérieure à 5 000 € :

Le Département pourra verser un premier acompte de 50 % sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- délibération communale acceptant la subvention accordée par le Département,
- ordre de service de démarrage de l'opération ou bon de commande pour les acquisitions de mobilier / matériel,
- RIB.

Le solde de la subvention départementale, sera versé sur présentation des pièces justificatives suivantes, avant le 10 décembre 2024 :

- état récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public,
- plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération,
- factures correspondant au projet,
- procès-verbal de réception de travaux (uniquement pour les travaux d'aménagement), visite de réception en présence de la MDADT,
- visuels après la réalisation des travaux,
- copie des supports de communication tels que mentionnés dans les obligations de communication.

Le porteur s'engage à débuter les travaux avant le 31 décembre 2023.

2- Dans les deux cas, le montant de la subvention attribuée respectera les règles suivantes :

- le plan de financement définitif des travaux doit respecter la prise en charge de 20% minimum par le bénéficiaire,
- la subvention allouée par le Département ne peut pas dépasser 80% du montant total HT des travaux réalisés.

3- Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisée pour l'objet initialement décrit.

4- L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai d'un an pour l'achèvement des travaux à compter de la date de réception de l'extrait de délibération du Département.

Trois mois avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. À défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.

5- Le porteur s'engage à promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département. Pour ce faire, il conviendra de respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulé « *obligations et contreparties en matière de communication* », consultable sur le site internet du Département : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect des obligations de communication justifiant de l'aide apportée par le Département. Pour ce faire, il convient de transmettre au Département tous les éléments qui justifient la promotion et la communication de l'aide apportée :

- visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux),
- reportages vidéo (par lien),
- récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Contrôle : le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect des obligations de communication rappelées précédemment. Le cas échéant une mise en demeure sera adressée au contractant pour lui rappeler l'obligation du respect des contreparties en termes de promotion et de communication du soutien du Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'attribuer, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2023, aux 49 communes, les subventions pour un montant total de 929 228,57 €, pour les opérations reprises en annexe du présent rapport ;

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-515F02	2324//90515	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires – Politique de la ville	961 621,26	961 621,26	915 849,83	45 771,43
C05-515F02	2041482//90515	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires – Politique de la ville	13 378,74	13 378,74	13 378,74	0,00

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY